

Rencontre des responsables régionaux en assurances (version virtuelle)

27 janvier 2021



Une
FORCE
pour la
SOCIÉTÉ

Sujets abordés aujourd'hui

- Renouvellement du régime d'assurance collective ASSUREQ au 1^{er} janvier 2021
- Assurance voyage ASSUREQ
- Informations en vrac
- Période de questions diverses



Renouvellement du régime d'assurance collective ASSUREQ au 1^{er} janvier 2021

- Enjeux particuliers cette année. **Prévoir l'imprévisible**
- Tendence générale à la hausse de l'utilisation des garanties avant la pandémie
- Ralentissement de l'utilisation des garanties depuis la pandémie
- **Statu quo** des tarifs autant en assurance maladie qu'en assurance vie
- **Congé de prime** de 3 \$/certificat par mois maintenu pour les deux régimes

RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE

PRIME MENSUELLE 2021

	Statut de protection		
	Individuel	Monoparental	Familial
Santé	25,69 \$	30,96 \$	49,12 \$
Santé Plus	47,80 \$	57,13 \$	89,28 \$

La taxe de vente de 9% doit être ajoutée à ces montants

RÉGIME D'ASSURANCE VIE

PRIME MENSUELLE 2021

CHOIX 1	
Individuel	15,30 \$
Familial	24,92 \$
CHOIX 2	
Individuel	33,60 \$
Familial	43,22 \$
CHOIX 3	
Individuel	51,90 \$
Familial	61,52 \$

La taxe de vente de 9 % doit être ajoutée à ces taux de primes

Bonification du régime d'assurance maladie

Ajout de 3 garanties :

- **Chaussures profondes** (prescription médicale, 2 paires/année à 80 %*) **Santé et Santé Plus**
- **Kinésiologue** (80 %, inclus dans le regroupement à 750 \$) **Santé Plus**
- **Thérapeute du sport** (80 %, inclus dans le regroupement à 750 \$) **Santé Plus**

*Correction dans le dépliant *En un coup d'œil*

Assurance voyage ASSUREQ

- Modifications à l'assurance voyage depuis le 1^{er} octobre 2020
- Nouveau dépliant sur l'assurance voyage (version électronique seulement) disponible sur le site Web de l'AREQ (Infolettre du 29 janvier 2021)



Outils utiles pour les voyageurs

- Site Web du gouvernement fédéral : voyage.gc.ca/voyager/avertissements
- Application pour téléphone et tablette : *Bon voyage*

Le gouvernement canadien émet des avertissements pour les destinations voyages selon les 4 niveaux suivants

Niveau 1 - Prendre les précautions sanitaires habituelles en voyage

Niveau 2 - Prendre des précautions sanitaires spéciales

Niveau 3 - Éviter tout voyage non essentiel

Niveau 4 - Éviter tout voyage

Source : voyage.gc.ca

Annulation de voyage

AVANT le départ

- **Si l'avertissement du gouvernement canadien concernant votre destination voyage passe au niveau 3 avant votre départ alors qu'il était au niveau 1 ou 2 lors de l'achat**
 - ▶ Il est possible d'annuler votre voyage.
 - ▶ Si vous décidez tout de même de partir, vous serez couvert par l'assistance voyage (incluant la COVID-19) tant et aussi longtemps que le niveau d'avertissement du gouvernement canadien ne passe pas au niveau 4.
- **Si l'avertissement du gouvernement canadien concernant votre destination voyage passe au niveau 4 avant votre départ alors qu'il était au niveau 1, 2 ou 3 lors de votre achat**
 - ▶ Il est possible et recommandé d'annuler votre voyage, à défaut de quoi vous ne serez pas couvert par l'assistance voyage.

Annulation de voyage

DURANT le voyage

- **Si l'avertissement du gouvernement du Canada pour la destination voyage vers laquelle vous voyagez passe du niveau 1 ou 2 au niveau 3 pendant votre voyage**
 - ▶ Il est possible d'interrompre le voyage dans un délai maximal de **14 jours** suivant l'avertissement
 - ▶ Si vous poursuivez votre voyage comme prévu, vous conservez votre protection en assistance voyage (incluant la COVID-19).
- **Si l'avertissement du gouvernement du Canada pour la destination voyage dans laquelle vous voyagez passe du niveau 1, 2 ou 3 au niveau 4 pendant votre voyage**
 - ▶ Vous devez interrompre votre voyage et revenir au Canada dans un délai maximal de 14 jours suivant l'avertissement à défaut de quoi vous perdrez votre protection d'assistance voyage

Crédit de voyage

- Pour SSQ Assurance, un crédit voyage équivaut à un remboursement.
- Que vous acceptiez le crédit voyage ou non, il n'est **pas** remboursable.



Infos en vrac

- Beneva
- Refonte de la brochure ASSUREQ à venir
- Actes des pharmaciens depuis le 25 janvier 2021 (PL 31)
- Pour savoir si un médicament est couvert, consultez :
 - ▶ **RAMQ/Assurance médicaments/Savoir si un médicament est couvert**
 - ▶ **SSQ/Espace client/Vérifier l'admissibilité d'une demande de prestations/Mon médicament est-il couvert?**
- Les tarifs du régime général d'assurance médicaments de la RAMQ

Tableau comparatif des tarifs de la RAMQ

Type de tarif	1 ^{er} janvier au 30 juin 2021	1 ^{er} juillet au 31 décembre 2020	1 ^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020
Prime annuelle	0 à 662 \$	0 à 648 \$	0 à 636 \$
Franchise	22,25 \$	21,75 \$	21,75 \$
Coassurance	35 %	37%	37 %
Contribution maximale mensuelle de la personne assurée sans SRG et de l'adhérent	95,31 \$	95,31 \$	93,08 \$
Contribution maximale mensuelle de la personne assurée avec SRG au taux de 1 à 93%	54,83 \$	54,83 \$	54,08 \$

Période de questions

